



N° d'épreuve FFM \_\_\_\_\_ 546  
Moto-Club \_\_\_\_\_ de l'Avesnois  
N° d'affiliation \_\_\_\_\_ 0085  
Date \_\_\_\_\_ 1er mai 2024  
Lieu \_\_\_\_\_ Avesnes sur Helpe  
Organisateur technique \_\_\_\_\_ Arnaud TRAISNEL  
E-mail \_\_\_\_\_ motocrossavesnois@orange.fr  
Téléphone \_\_\_\_\_ 06 38 62 41 96

## ADDITIF

## REGLEMENT PARTICULIER

Le règlement particulier de l'épreuve est complété par les dispositions ci-dessous :

- \*Les pilotes, mécaniciens & accompagnateurs de pilotes seront dans l'obligation de respecter l'ensemble des règles sportives & techniques relatives à cette compétition.
- \*Pilotes & motos seront présentés aux vérifications techniques & administratives.
- \*Horaires, voir document joint.
- \* Les pilotes & accompagnateurs seront dans l'obligation de conserver & reprendre leurs déchets ménagers. Il est formellement interdit de laisser des déchets ou autres détritrus, sur le circuit & au sein du parking.
- \*La circulation en mini moto, mini moto électrique ou scooter dans l'enceinte du circuit est interdite.
- \*La vitesse des motos dans le parking est limitée à 6 km/h, soit la vitesse d'un piéton en marche.
- \*Durant les périodes de maintenance de la piste ( travail du sol et arrosage ), la circulation piétonne est interdite.
- \*La dégradation ou la destruction de structure, matériel ou tout moyen destiné à l'organisation de la compétition sera considérée comme acte de malveillance. Des poursuites auprès des autorités compétentes seront engagées.
- \*Le stationnement dans le parking est limité à 20m2 pour un véhicule solo, 30m2 pour un véhicule avec caravane. Il est interdit de stationner dans les voies de circulation. Chaque participant sera dans l'obligation de respecter les consignes de stationnement transmises par les membres de l'organisation.
- \*L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un pilote ou l'accès à un tiers, qu'il estimerait ne pas correspondre à son image ou porterait atteinte à ses intérêts sportifs.
- \*L'utilisation d'écrans jetables par les pilotes est interdite.
- \*Le lavage des motos sera interdit dans les voies de circulation piétonnes et carrossables.

### VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 12 février 2024

MOTO CLUB DE L'AVESNOIS  
29 rue du moulin  
59530 VERVAU

### VISA DE LA LIGUE

DATE: 23/02/2024

F.F.M.

Ligue Hauts de France  
TERRASSES DU MAIL  
RESIDENCE CLAUDE LA  
02680 CUFFIES  
Tél : 03 23 76 21 47

liguemotocycliste.hautsdefrance@orange.fr

### VISA DE LA FFM

DATE:  
NUMÉRO:

